



Les échos de LA COMMUNE



Visite du Sénat



**Cérémonie
du 19 mars**



Le repas des anciens

**Bulletin
d'information
de CRAVANT-
CHEULLY**

N° 9

Avril, Mai, Juin 2016

« Votre rendez-vous du printemps ...
...sur la colline éternelle »

Dimanche 24 avril 2016

Par LE CLUB ALPIN FRANÇAIS D'AUXERRE

**47^e MARCHÉ
AUXERRE-VEZELAY**

à pied, allure libre

7 DÉPARTS
8 km
11 km
17 km
21 km
26 km
35 km
58 km

Commune mise à l'honneur
CRAVANT

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET !

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS
<http://cafauxerre.ffcam.fr>
06 47 07 60 30

*Cravant à l'honneur
pour la 47ème édition
d'Auxerre - Vézelay*

Entre nous

Et si nous parlions un peu du budget de la commune ?

Rassurez-vous, je ne vais pas vous assommer avec des chiffres ! Vous trouverez d'ailleurs dans cette édition le détail des dernières réunions de votre Conseil Municipal.

Mais il est important pour moi d'informer les Cravantais de ce que la commune a réalisé l'an dernier et ce qu'elle accomplira cette année :

L'an dernier nous avons terminé les travaux de l'église, travaux initiés par l'équipe municipale précédente, qui ont été financés partiellement par les fonds attribués par la Préfecture, par une subvention du Conseil Départemental et pour le reste par un emprunt contracté par la commune et par les ressources propres de la commune. Le résultat est à la hauteur de nos attentes ! L'an dernier également, nous avons fait de nombreux travaux de réparation et d'entretien dans les bâtiments et logements communaux, ainsi que dans les chemins communaux.

Cette année, le chantier important sera celui de l'école, avec la mise en accessibilité et la remise aux normes de sécurité, partiellement financé par les fonds DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) accordés par la Préfecture. Nous poursuivrons, mais en dépensant moins que l'an dernier, notre plan d'entretien des bâtiments et logements communaux. Enfin, nous avons mis de côté les fonds nécessaires à l'achat du fonds de commerce de l'épicerie qui devrait intervenir avant les vacances d'été.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, à laquelle toutes les communes et autres collectivités sont soumises, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition, et nous resterons comme l'an dernier vigilants pour contenir nos dépenses de fonctionnement. Nous avons bien d'autres projets concernant la modernisation progressive de l'éclairage public et la rénovation de nos rues, mais ces projets devront attendre un peu, en fonction de nos ressources et des subventions que nous pourrions obtenir.

Notre situation financière est donc saine et vous pouvez compter sur la vigilance de toute l'équipe municipale pour rester attentifs à la bonne gestion de votre commune.

A bientôt et profitez du printemps dans vos jardins !

Le Maire

Sommaire

Entre nous	1	Des nouvelles des écoles	15
La vie de la commune	2	Lettre à ma cousine	17
Le Conseil Municipal	3	Informations diverses	19
Les Echos de la CCECY	6	Évènement	21
Infos pratiques	8	Les associations	23
Infos communales	12	Coup de projecteur	30
Les entreprises	13	Agenda	31
Le CCAS	14	Dernière minute.....	32

La vie de la commune

Cérémonie du 19 mars

Notre maire, Colette Lerman, entourée des anciens combattants et des habitants de Cravant et Cheully, se sont réunis le 19 mars 2016, pour rendre hommage à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



54 ans après le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu mettant un terme à la guerre d'Algérie, notre monde a complètement changé, mais les souvenirs de cette époque restent vifs. Ils appartiennent désormais à notre histoire commune et cette année doit être l'occasion de les valoriser afin que de la multiplicité des vécus naisse une compréhension partagée de notre passé et permette un avenir serein.

Loto du 3 avril

Le dimanche 3 avril, près de 100 joueurs des alentours de Cravant se sont retrouvés à la salle polyvalente pour le traditionnel loto de Cravant en Fêtes.

Les 10 parties (dont une réservée aux enfants) ont été animées par Fabien Moncomble.

Les plus chanceux ont pu gagner de nombreux lots (télévision 106 cm, imprimante, téléphone, barbecue, perceuse, plancha, tondeuse, etc...).

Tous ont passé un bon moment. Le service de buvette sans alcool et de gâteaux a fonctionné à plein régime car tout a été vendu avant la fin des parties.

Que ce soit des plus jeunes aux plus anciens, cette manifestation a trouvé son public et elle sera reconduite.

Jardiner à Cravant

La commune de Cravant dispose d'une parcelle qu'elle met à disposition, pour sa troisième année consécutive, à l'opération « Jardinage partagé ». L'objectif est de permettre à des jardiniers amateurs de réaliser leurs plantations sur ce site.

Si vous souhaitez participer à la culture d'un jardin à la Gravelle, merci de vous signaler en Mairie.



Le Conseil Municipal

Rappels : les conseils municipaux sont des moments importants de la vie de la commune. Ouverts au public, ils rassemblent, autour du Maire et des Adjointes, tous les conseillers afin d'établir des bilans, faire des propositions, délibérer ... La date du prochain conseil est annoncée par voie d'affichage. Chaque compte-rendu, dès lors qu'il est validé, est affiché sur les panneaux d'information de la commune puis ensuite publié sur le site internet (www.cravant-yonne.fr , menu «la Mairie», onglet «compte-rendu des conseils») et est consultable en Mairie pendant les horaires d'ouverture.

Extraits du Conseil Municipal du 15/12/2015

Ordre du jour : Transfert de la compétence GEMAPI, Modification de la limitation de vitesse sur la route de Cravant, Annulation de titres sur les années antérieures, Vote de décisions modificatives n°3, Vote de décisions modificatives techniques, Validation des critères d'entretien professionnel des agents communaux, Projet de contrat de location-gérance de l'épicerie - tabac - presse et choix d'un locataire-gérant, Reversement de vacations 2014 au SDIS, DPU, Questions diverses.



TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI

(Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations)

Mme le Maire expose à l'assemblée :

Que le Syndicat Mixte à la carte du Parc naturel régional du Morvan bénéficie, par l'exercice de ses missions de sa Charte, de la compétence technique et de l'ingénierie permettant d'exercer les missions relatives à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et à la prévention des inondations,

Qu'en conséquence, il propose au Conseil Municipal de décider de transférer au Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Morvan, la compétence « gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) »,

Que les moyens financiers seront dédiés à la mise en œuvre de cette compétence, versés au Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Morvan, calculés sur la base de critères énoncés (linéaire de cours d'eau, part du territoire de la commune sur le Bassin versant, part de la population proratisée à la surface du Bassin versant),

Qu'afin de participer à la décision quant aux modalités d'exercice de la compétence « GEMAPI » ainsi transférée, il convient de devenir membre du Syndicat mixte à la carte, pour sa compétence transférée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le transfert au Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Morvan de la compétence « gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Ce transfert prendra effet, au plus tôt, au 01/01/16.

DECIDE de budgétiser chaque année le versement des moyens financiers, en fonctionnement et en investissement, permettant le fonctionnement du syndicat mixte à la carte dédié et la mise en œuvre des actions programmées (sur la base d'un programme préalablement validé).

Ce montant pour Cravant représente 6.6% soit un équivalent proratisé de 56 habitants à 0.35 €, ce qui fait une participation annuelle au niveau Cure de 19.60 € pour 2016. A partir de 2018, la compétence GEMAPI sera reprise par la Communauté de Communes.

MODIFICATION DE LA LIMITATION DE VITESSE SUR LA ROUTE DE CRAVANT

Le Maire propose au Conseil Municipal d'abaisser la vitesse autorisée sur la route de Cravant à Vincelottes à 70 km/heure, en concertation avec les 2 autres communes concernées Vincelottes et Irancy, en raison de l'étroitesse de cette voie et de sa dangerosité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification de la limitation de vitesse à 70 km/h et autorise le Maire à prendre l'arrêté afférent.

PROJET DE CONTRAT DE LOCATION-GERANCE DE L'EPICERIE-TABAC-PRESSE ET CHOIX D'UN LOCATAIRE-GERANT

Le Maire propose de retenir la candidature de Mme Martine STYCRIN qui a l'expérience de trois ans d'exploitation d'un fonds de commerce alimentaire et débit de tabac en milieu rural.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de location-gérance et tous documents s'y référant avec Mme Martine STYCRIN.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- ◆ sur les immeubles cadastrés AA 339, AA 340 et AA 354 situés 39 rue d'Orléans et 2 petite rue du Port à Cravant appartenant à Mme DANIELS Sylvie et ses filles.
- ◆ sur l'immeuble cadastré AD 84 situé 14 rue de Monteloup à Cravant appartenant à Mr et Mme SALMON Claude.

Extraits du Conseil Municipal du 29/01/2016

Ordre du jour : Présentation du projet de création d'une commune nouvelle entre Cravant et Accolay en présence de M. Charlot, Maire d'Accolay et de M. Gaussens, 1er Adjoint, Nomination de délégués au Syndicat Mixte du Parc du Morvan pour la compétence GEMAPI, Validation des fermages, Validation de contrats de location de logements communaux, Autorisation pour mandater un huissier pour un état des lieux, Redevance pour dépôt de déchets sauvages, Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget, Intégration d'un membre au CPI de Cravant, Reversement de vacations 2014 au SDIS, Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, Point sur l'éclairage et les réseaux Basse Tension, Point sur les énergies, DPU, Questions diverses.



PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE CRAVANT ET ACCOLAY EN PRESENCE DE MR CHARLOT MAIRE D'ACCOLAY et MR GAUSSENS 1er ADJOINT

La commune de Cravant compte 852 habitants et celle d'Accolay 426 habitants, cette commune nouvelle compterait 1 278 habitants. Une charte devrait être élaborée afin de fixer la stratégie de la nouvelle collectivité et ses règles de fonctionnement notamment la garantie de l'identité de chaque commune historique. Chaque commune garderait son autonomie jusqu'au terme du mandat actuel, avec ses deux conseils municipaux.

Les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants et créées avant le 1er avril 2016 sont exonérées de la baisse de la DGF. Elles sont garanties de percevoir sur la période 2016-2018 les montants de la DGF (dotation forfaitaire et péréquation) et de la dotation de solidarité rurale que percevait chaque commune avant de se regrouper ainsi qu'une bonification de 5 % de la DGF pendant 3 ans.

La DETR soutient les projets d'investissement des communes nouvelles. De plus, elles bénéficient d'un versement au titre du FCTVA l'année même des dépenses. Indépendamment de ces incidences financières, la commune nouvelle créée aurait aussi une représentation plus significative au sein de la communauté de communes bientôt élargie à celle du chablisien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite la poursuite du projet de création d'une commune nouvelle entre Cravant et Accolay.

REDEVANCE POUR DEPOT DE DECHETS SAUVAGES

Par délibération en date du 29 novembre 2013, le Conseil Municipal avait mis en place un tarif forfaitaire de 75 € pour enlèvement d'objets déposés illicitement dans un lieu public. La commune étant régulièrement confrontée à des dépôts illicites, pour faire face aux préjudices financier et environnemental supportés par la collectivité, Mme le Maire propose au conseil municipal de porter le montant de cette redevance pour dépôt de déchets sauvages sur la voie publique à 350 €. Cette disposition sera applicable à compter du 1er mars 2016.

Dès lors que toute personne sera identifiée ou surprise à déposer sans autorisation des gravats, des matériaux ou tout autre déchet inerte, un procès-verbal sera dressé à son encontre.

Vu l'article V de l'article L 2212-5, les agents spécialement assermentés peuvent assurer, sous l'autorité du Maire, l'exécution des décisions prises. A cet effet, la commune va faire agréer et assermenter un agent technique qui sera chargé de constater les infractions aux règlements et de dresser les procès-verbaux en application de l'article R 632-1 du Code Pénal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de rédiger l'arrêté municipal permettant de pénaliser toute personne déposant des déchets sauvages sur la commune : mise en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé et amende pour infraction du Code Pénal.

POINT SUR L'ECLAIRAGE ET LES RESEAUX BASSE TENSION (SDEY)

Mr Godard expose qu'un point complet des installations de la commune a été fait et qu'un estimatif a été demandé pour des projets de rénovation ou de renforcement de l'éclairage public (route de Paris, rue de la Guinguette, Bd Saint Nicolas, rue de Monteloup et Cheully).

POINT SUR LES ENERGIES (ELECTRICITE ET GAZ)

Pour le gaz : Mr Godard informe que par rapport à la moyenne 2013/2014 la facture totale a baissé d'environ 40 % par des interventions sur la chaudière de l'école et la pose de régulateurs.

Le nouveau contrat a été établi avec une baisse de 8 % du tarif.

Pour l'électricité : Lors du renouvellement du contrat, une réduction a pu être obtenue, de 10 % sur le coût de l'électricité des bâtiments et de 5% sur les prix de l'éclairage public.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- ◆ sur les immeubles cadastrés AC 168 et AC 171 situés 2 rue des Chenevières et Jouigny à Cravant appartenant à Mr et Mme VIVANT.
- ◆ sur l'immeuble cadastré AA 69 situé rue de la Tour du Guette à Cravant appartenant à Mr Michel THOMAS.

Extraits du Conseil Municipal du 29/02/2016

Ordre du jour : Choix du cabinet pour les contrôles techniques et SPS (travaux du groupe scolaire, reconduction de la ligne de trésorerie, transfert de la compétence aménagement numérique du territoire à la CCECY, nomination de délégués aux différents comités pour la compétence GEMAPI, signature d'une convention avec la DDT pour la mise à disposition du POS numérisé, fixation de la durée des amortissements dans le budget eau, autorisation de reprise d'électroménager et fixation du nouveau loyer d'un logement communal, déclassement de l'immeuble 1 bis rue des Ecosais du domaine public communal, approbation du cahier des charges de l'aliénation de l'immeuble du 1 bis rue des Ecosais, redevance pour prestation d'enlèvement des déjections canines, autorisation de signature d'une convention pour les frais médicaux et honoraires des instances médicales avec le Centre de Gestion, achat de caméra « gibier » pour la voie publique, vote des indemnités des élus, DPU, Questions diverses.



CHOIX DU CABINET POUR LES CONTROLES TECHNIQUES ET SPS DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE

Trois sociétés ont été consultées afin de réaliser les missions de contrôle technique et de Sécurité et protection de la Santé (SPS) pour les travaux d'accessibilité et de sécurité du Groupe scolaire.

Après étude des offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre pour les 2 missions de l'APAVE, la moins-disante, pour la somme de 3 570 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette contractualisation.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE A LA CCECY DE VERMENTON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de transférer la compétence optionnelle : aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit (article 6) à la CCECY de Vermenton.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DDT POUR LA MISE A DISPOSITION DU POS NUMERISE

L'ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique fixe, notamment aux auteurs de documents d'urbanisme des obligations de communication de données numérisées. Ces obligations sont de deux ordres : la transmission au format numérique ad hoc et la mise en ligne du document d'urbanisme opposable.

D'une part, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'auteur d'un document d'urbanisme opposable devra le transmettre à l'Etat sous une forme numérique spécifique, dès lors que celui-ci sera modifié. La standardisation numérique devra respecter les préconisations du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) afin d'alimenter le Géoportail d'urbanisme. Le Géoportail de l'urbanisme permettra aux autorités compétentes de publier les documents d'urbanisme ou servitudes d'utilité publique qui sont de leur ressort et à la société civile de les consulter ou télécharger.

D'autre part, à compter du 1^{er} janvier 2016, tout document d'urbanisme opposable devra être mis en ligne, dans un format libre, sur un site communal ou supra-communal.

Compte tenu de ces dispositions, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de documents d'urbanisme numérisés avec l'Etat représenté par le Directeur Départemental des Territoires de l'Yonne.

REDEVANCE POUR PRESTATION D'ENLEVEMENT DES DEJECTIONS CANINES

Le Maire rappelle que la commune est toujours régulièrement confrontée au problème des déjections canines sur la voie publique.

Par conséquent, elle propose de réévaluer la redevance pour prestation d'enlèvement des déjections canines mise en place par délibération n° 89 du 29 novembre 2013 selon les conditions suivantes :

- Toute personne accompagnée d'un chien ou à défaut réputée être propriétaire du chien ayant abandonné ses déjections canines sur le domaine public se verra facturer les frais d'enlèvement des déjections,
- Les frais d'enlèvement des déjections canines seront mis à la charge de tout contrevenant identifié, par émission d'un avis à payer recouvré par la Trésorerie de Vermenton,
- Le tarif forfaitaire pour enlèvement de déjections canines passera à 70 € à compter du 1^{er} mars 2016.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE que le tarif forfaitaire pour enlèvement de déjections canines sera de 70 € à compter du 1^{er} mars 2016, CHARGE le Maire de prendre l'arrêté correspondant et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces dispositions.

VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

Jusqu'au 31 décembre 2015, les conseils municipaux pouvaient choisir de voter des indemnités inférieures au maxima prévus par les textes.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les indemnités des maires sont fixées par la loi, et pour les communes de moins de 1 000 habitants l'indemnité sera fixe, sans possibilité pour le conseil municipal de la réduire.

Ainsi, le maire percevait son indemnité à un taux inférieur au taux maximal avant le 31 décembre 2015 (ce qui est le cas pour Cravant 23.25 % au lieu de 31 %), et le Conseil Municipal devrait voter pour que cette indemnité soit relevée au maximum.

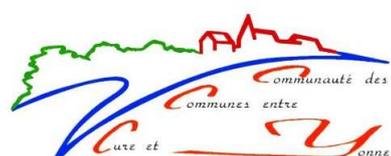
Mme Lerman a interpellé Mr le Préfet sur ce texte afin de maintenir la situation actuelle et nous attendons sa réponse. Il est décidé de ne prendre aucune délibération pour le moment et d'attendre également l'aboutissement de l'amendement au texte de loi déposé par le sénateur Jean-Baptiste LEMOYNE pour que toutes les communes quelle que soit leur taille puissent garder la liberté de déroger aux indemnités maximum prévues dans les textes.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente suivante :

- ♦ sur l'immeuble cadastré AD 75 situé au 1 rue du Moulin à Cravant propriété de Mr Marc BATON.

Les échos de la CCECY



Accolay Arcy-sur-Cure Bazarnes Bessy-sur-Cure Bois d'Arcy
Cravant Essert Lucy-sur-Cure Mailly-la-Ville Mailly-le-Château
Prégilbert Sacy Sainte-Pallaye Sery Trucy-sur-Yonne Vermenton

Extrait du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016

Ordre du jour : Finances, Statuts, Fusion - Gouvernance, Assainissement, Gestion des déchets, Enfance Jeunesse, Personnel, Natura 2000, Questions diverses.

Statuts : Prise de compétence « Numérique »

Il est proposé le transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de cette disposition et sous réserve d'un transfert effectif de compétence, la Communauté de communes pourra établir et exploiter sur son territoire des infrastructures passives de communications

électroniques et les mettre à disposition d'opérateurs de réseau ouvert au public ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.

L'exercice de cette compétence devra respecter les principes suivants :

- L'intervention publique doit se faire en cohérence avec les autres réseaux d'initiative publique ;
- L'intervention doit garantir l'utilisation partagée des infrastructures réalisées et respecter le principe de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques ;

- Une même personne morale ne peut à la fois exercer une activité d'opérateur et être chargée de l'octroi de droits de passage destinés à permettre l'établissement de réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Le transfert sera décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal, pour se prononcer sur le transfert proposé. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le transfert de compétences est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'État dans le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins deux oppositions et une abstention DECIDE de modifier les statuts de la manière suivante :

Article 6 – Compétences optionnelles : Aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit

CHARGE le Président de notifier la présente décision aux Communes membres de la CCECY.

Assainissement : Fixation redevance assainissement non collectif

Le Bureau Communautaire a retenu l'offre de CENTRAL ENVIRONNEMENT pour un montant de 197 814,68 € HT pour effectuer la mission de réalisation des contrôles réglementaires des installations d'assainissement non collectif (ANC). La fixation des redevances d'ANC est de la seule compétence du Conseil Communautaire. Aussi, il est proposé l'adoption des redevances suivantes :

- Redevance contrôle de base : 75 €
- Redevance contrôle des installations de plus de 20 équivalents habitants : 100 €
- Redevance contrôle et prestation d'élaboration d'un projet technique et financier pour la création ou la réhabilitation d'une installation non collective : 175 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins trois abstentions :

ADOpte le montant des redevances (variable selon la nature des opérations de contrôle) :

- Redevance contrôle de base : 75 €
- Redevance contrôle des installations de plus de 20 équivalents habitants : 100 €
- Redevance contrôle de base et prestation d'élaboration d'un projet technique et financier pour la création ou la réhabilitation d'une installation non collective : 175 €

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente décision

COORDONNEES DE LA CCECY

ADMINISTRATION GENERALE

Mathieu MACLE
Directeur Général des Services
mathieu.macle@cure-yonne.fr

Isabelle CORNELIS
Secrétariat - Transports scolaires
isabelle.cornelis@cure-yonne.fr
03 86 81 66 56 (standard)

Peggy BALLIN
Comptabilité
compta@cure-yonne.fr
03 86 81 66 56 (standard)

SERVICE ENVIRONNEMENT

Pauline JANNY
Responsable de service
pauline.janny@cure-yonne.fr

Amélie MORIN
Adjoint administratif - Spanc
amelie.morin@cure-yonne.fr
03 86 81 66 56 (standard)

SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Adeline MINAT
Responsable de service
enfance-jeunesse.ccecy@orange.fr
03 86 81 66 56 (standard)

CCECY
25 rue du Général de Gaulle
89270 VERMENTON
www.cure-yonne.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Vermenton

Lundi : Fermée
Mardi : 14h – 17h (*18h)
Mercredi : Fermée
Jeudi : Fermée (*ouvert de 9h – 12h)
Vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h (*18h)
Samedi : 14h – 17h (*18h)
* du 1^{er} avril au 30 septembre

Mailly-la-Ville

Lundi : Fermée
Mardi : Fermée
Mercredi : 9h – 12h et 14h – 17h (*18h)
Jeudi : Fermée
Vendredi : Fermée
Samedi : 9h – 12h
* du 1^{er} avril au 30 septembre

Infos pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Standard
03 86 42 23 34
Permanence téléphonique
tous les jours de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h
(17 h les mardi et vendredi)

Fax
03 86 42 29 67

Courriel
mairie-cravant@wanadoo.fr

Site internet
www.cravant-yonne.fr



Horaires d'ouverture au public :

lundi de 14 h à 18 h
mercredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h
jeudi de 14 h à 18 h

Permanence sociale

le mercredi de 14 h à 18 h
par Michèle BARY
et George BASSAN

Le Maire et ses adjoints peuvent
vous recevoir sur rendez-vous.

Merci de vous renseigner
en Mairie.

PLAN CANICULE : RECENSEMENT DES PERSONNES ISOLÉES OU FRAGILES

Dans le cadre du plan canicule, la Mairie recense les personnes fragiles et/ou isolées afin de prévenir et limiter les risques encourus en cas de très forte chaleur. Pour vous inscrire, il suffit d'une simple déclaration.

Comme chaque année, le plan canicule est activé du 1^{er} juin au 31 août.

Ce dispositif est destiné à prévenir les conséquences sanitaires des températures élevées. La loi du 30 juin 2004 instaure le principe du recensement des personnes âgées (à partir de 65 ans, ou reconnues inaptes au travail à partir de 60 ans), ainsi que les personnes handicapées, isolées à leur domicile, afin

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

disposer, en cas de phénomène caniculaire et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invité(e) à vous faire recenser en Mairie. Cette démarche peut aussi être accomplie par une personne de votre entourage.

**Personne ne doit rester isolé !
Protégeons-nous, soyons solidaires !**

RECENSEMENT MILITAIRE

Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans (garçon ou fille)

Comment se faire recenser ?

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents, si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Se présenter à la Mairie avec :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française,
- livret de famille tenu à jour,
- justificatif de domicile.

Quand se faire recenser ?

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Un jeune qui aurait décliné la nationalité française, mais qui ne l'a pas fait, doit se faire recenser dans le mois qui suit ses 19 ans.



Quels sont les effets ?

Suite du recensement, la Mairie délivre une attestation et le jeune est convoqué par l'Administration pour passer sa Journée Défense et Citoyenneté.

Il est, en outre, inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

DES AIDES POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Vous souhaitez réduire vos factures de chauffage et/ou adapter votre logement afin de favoriser votre maintien à domicile? Des aides financières peuvent vous être accordées

Votre mode de chauffage ou le manque d'isolation engendre une surconsommation d'énergie ?

Il existe des aides pour améliorer le confort thermique de votre logement

Les travaux pris en charge concernent l'isolation thermique (isolation des murs, des combles, des parois vitrées...), la ventilation (installation d'une VMC), les systèmes de chauffage (installation d'une chaudière à condensation, d'une pompe à chaleur...) et la gestion des énergies (horloge de programmation, robinets thermostatiques). Sont également pris en charge, les travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé ou pour la sécurité et la salubrité de l'habitat. Il est alors possible d'intervenir sur le gros œuvre (charpente, couverture...) et la plomberie, l'électricité générale, etc.

Vous n'arrivez plus à accéder à votre salle de bain ?

Il existe également des aides pour favoriser le maintien à domicile.

Les travaux pris en charge favorisant le maintien à domicile concernent le remplacement d'une baignoire par une douche, l'installation d'un monte-escalier, d'une rampe extérieure, de volets roulants électriques...



De très nombreux ménages sont potentiellement éligibles
Plusieurs conditions sont exigées pour que les ménages soient éligibles au programme d'aide :

- ◆ Les logements doivent avoir plus de 15 ans
- ◆ Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'ANAH et doivent être réalisés par des entreprises.
- ◆ Les ménages ne doivent pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'achat du logement au cours des cinq dernières années.
- ◆ Pour les travaux d'économie d'énergie, les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins **25%**.
- ◆ Enfin, il existe des **conditions de ressources**.

Contactez le PACT de l'Yonne
« Le 89 » - 16, boulevard de la Marne à AUXERRE
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Tél : 03 86 18 91 38

Un conseiller habitat vous aidera pour votre projet

LA FONDATION DU PATRIMOINE : UNE AIDE POUR UNE RESTAURATION DE QUALITÉ

Grâce à son label d'une durée de cinq ans, la Fondation du Patrimoine permet à un propriétaire privé, détenteur d'un édifice représentatif du patrimoine de nos communes et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de restauration.

Depuis 2000, le Conseil Départemental de l'Yonne apporte son concours à l'action de la Fondation ce qui permet d'apporter une aide financière pouvant aller, en fonction du montant de travaux, jusqu'à 20%.

01°) Qui est susceptible d'obtenir ce label ?

Un propriétaire privé possesseur d'un édifice ayant au moins une façade principale visible de la voie publique. Les sociétés translucides à caractère familial (SCI, SNC, GFR, GFA...) et les copropriétés sont également éligibles.

02°) Quels types d'immeubles sont concernés par ce dispositif ?

Les immeubles habitables ou non représentatifs du patrimoine rural et situés en milieu rural (maisons de village, granges, pigeonniers, fours à pain, moulins, puits, ...).

Les immeubles habitables ou non situés dans les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

03°) Quel est le régime fiscal qui est concerné ?

Si l'immeuble ne procure aucun revenu (résidences principales ou secondaires), on peut déduire tout ou partie du montant des travaux de l'impôt sur le revenu. Si l'immeuble procure des recettes imposables au titre des revenus fonciers (location nue de l'immeuble), déduction possible de l'intégralité du montant des travaux des revenus fonciers. Attention : le label ne peut être attribué lorsque l'immeuble est utilisé pour une activité commerciale (exploitation agricole, gîtes ruraux, etc..).



Exemple d'une restauration à Noyers S/ Serein
Crédit : Fondation du Patrimoine, délégation Bourgogne

04°) Quels sont les travaux qui intègrent le dispositif ?

Tous types de travaux afférents au clos et au couvert des bâtiments : toiture, charpente, façade, huisserie. Il faut avoir reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Ces travaux ont pour but de sauvegarder le caractère patrimonial de l'édifice.

05°) Combien les propriétaires peuvent-ils déduire ?

Principalement 50% du montant TTC des travaux de restauration et 100% du montant TTC des travaux de restauration lorsqu'ils ont obtenu au moins 20% de subvention de la Fondation du patrimoine.

Plus d'infos :

03.80.65.79.93.

Fondation du patrimoine

88, rue Jean-Jacques Rousseau,
BP 25105

21051 DIJON CEDEX

www.fondation-patrimoine.org/fr/bourgogne-5

bourgogne@fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU
PATRIMOINE

MESSAGE DE LA CPAM DE L'YONNE

Ma CPAM 24h/24, avec mon compte AMELI



Vous connaissez le compte AMELI et vous faites peut-être partie des 19 millions d'assurés qui suivent, sur leur espace personnel sécurisé, leurs remboursements

de soins, le versement de leurs indemnités journalières.

Mais savez-vous que l'Assurance Maladie propose à travers ce compte de nombreux services qui simplifient les démarches, évitent de se déplacer et font gagner du temps ?

Dans l'Yonne, ce sont 79 000 adhésions au compte AMELI, soit plus de 40 % des assurés sociaux icaunais.

Le compte AMELI ? Il évolue avec vos besoins !

2D-DOC : UN NOUVEL OUTIL POUR SÉCURISER VOS JUSTIFICATIFS DE DOMICILE



Le ministère de l'Intérieur a développé un nouveau type de code-barres, appelés « 2D-DOC » et apposés sur des justificatifs de domicile. Le nom, le prénom et l'adresse sont alors cryptés dans ce code-barres.

Avec le soutien financier de l'Union européenne, les agents de préfecture ont été équipés pour déchiffrer ces 2D-DOC et ainsi vérifier la cohérence de ce qui est écrit sur le justificatif de domicile en toutes lettres et en code-barres.

EDF et Bouygues-Telecom, en attendant d'autres opérateurs, apposent désormais des 2D-DOC sur leurs factures électroniques ou sur les attestations de contrat téléchargeables depuis le compte-client.

Ainsi, leurs clients disposent de justificatifs de domicile sécurisés, que les services des préfectures et des mairies ont désormais l'obligation d'accepter dans le cadre de vos demandes :

- ◆ de cartes nationales d'identité,
- ◆ de passeports,
- ◆ de titres de séjour.

L'AGENCE POSTALE DE CRAVANT VOUS INFORME ...

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 30
Samedi : 9 h à 11 h

*Votre agence postale sera fermée
du 11 avril au 16 avril inclus, pour congés.*

*Votre agence postale sera fermée le samedi 30 avril
pour remplacement sur l'agence d'Accolay.*

Les opérations réalisables :

Le courrier déposé à l'agence part le jour du dépôt.
Un coffre-courrier a été installé afin que le facteur ramasse tout après la vacation.

Un petit rappel sur les opérations que vous pouvez y faire :

Achats :

- timbres,
- emballages,
- enveloppes pré-timbrées,
- réexpédition de courrier (particuliers).

Affranchir :

- courriers simples,
- courriers suivis,
- lettres recommandées,
- colis simples / recommandés France,
- colis internationaux.

Retraits d'espèces :

- 350€ par 7 jours glissants



Effectué avec un chéquier et une pièce d'identité ou une carte bancaire « banque postale » ou votre carte de livret d'épargne + carte d'identité

Dépôt d'espèces :

- 350€ sur 7 jours glissants
- Numéro de compte + carte d'identité obligatoire.

Paiement de vos achats :

carte bancaire (toutes banques), espèces, chèque avec pièce d'identité obligatoire.

Une tablette installée par la poste vous permet de faire des recherches sur :

- la banque postale (compte en ligne)
- vos suivis de courriers et colis
- services administratifs (mairie, allocations familiales, pôle emploi, service public)

L'agent, Anne MION

Infos communales

RESULTAT DES DERNIERES ANALYSES D'EAU

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Coloration	0	15
Odeur	0	2 à 12
Turbidité	0,42 NFU	2
pH	7,85	6,5 et 9
Ammonium	<0,05 mg/L	0,10
Nitrates	50	50
Bactéries coliformes /100 ml-MS	<1 n/100mL	0
Entérocoques /100 ml-MS	<1 n/100mL	0
Eschérichia coli /100 ml-MS	<1 n/100mL	0

Conclusion sanitaire : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Rappel : dans le précédent numéro des « échos de la commune », il était recommandé aux femmes enceintes et aux nourrissons de moins de 6 mois de ne pas consommer l'eau du robinet en raison d'une concentration en nitrates supérieure à la valeur maximale admissible.

La concentration relevée lors de l'analyse du 17 mars 2016 étant conforme à la norme, les recommandations précédemment émises sont levées.

L'eau du robinet peut être consommée par l'ensemble de la population.

ETAT CIVIL

REGISTRE D'ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 9 janvier	Meïssa MERCHICH	12 route de Paris
Le 7 mars	Neyla ACHEQOR	9 rue du Fbg St Nicolas

DECES

Le 27 janvier	Colette BOURDAIS	22 route de Lyon
Le 15 février	Alice THOMAS	7 rue des Chênevières
Le 19 février	Alain BUFFIN	22 rue St Martin
Le 25 février	Martine MERLIER	5 place du 19 mars 1962
Le 10 mars	Benaïssa BOUHOUTI	10 place du 19 mars 1962
Le 20 mars	Antonio DE OLIVEIRA NOGUEIRA	22 rue Bleue

MARIAGE

Le 22 mars	Joël AMBRE et Céline VUILLE	9 rue St Martin
------------	-----------------------------	-----------------

MORT D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE : QUE FAIRE DE SA DEPOUILLE ?

La perte d'un animal de compagnie est souvent un moment douloureux pour son propriétaire. Pourtant, très vite, se pose la question de la dépouille. Voici quelques rappels de ce qu'il est possible de faire ou pas.

1°) Enterrement

Enterrement son animal dans son jardin

Vous pouvez enterrer votre animal dans votre jardin si sa tombe se trouve au moins à 35 mètres des premières maisons et points d'eau (exemple : source).

Vous pouvez recouvrir la dépouille d'un linge, la déposer dans une boîte en bois ou carton ou à même le sol si le trou est suffisamment profond (1,20 mètre). La dépouille doit être recouverte de chaux vive.

Il est interdit de jeter la dépouille dans une poubelle, des égouts, etc. sous peine d'une amende de 150 €.

NB : il n'est pas permis d'enterrer son animal de compagnie dans le terrain d'une tierce personne, sans son accord.

Cas particulier d'un animal de plus de 40 kg

Vous devez prévenir dans les 48 heures un service d'équarrissage qui doit enlever la dépouille dans les 24 heures. C'est un service payant.

2°) Remise au vétérinaire

Pas de récupération des cendres

Vous pouvez laisser la dépouille chez le vétérinaire pour qu'il l'incinère avec d'autres animaux morts. Vous ne récupérez pas ses cendres.

Ce service est payant. Le prix varie d'un vétérinaire à l'autre. Le poids de l'animal est aussi pris en compte.

Récupération des cendres de l'animal

Si vous choisissez l'incinération individuelle de la dépouille, vous pouvez conserver ses cendres dans une urne. Ce service est payant. Le prix varie d'un vétérinaire à l'autre. Le poids de l'animal est aussi pris en compte.

Les entreprises

O JOUVENCE

Depuis le début de l'année, la direction et le personnel vous proposent plusieurs formules pour des plats à emporter, choisis dans son menu du jour ou des plats spécifiques sur commande.

De plus, nous sommes à votre disposition pour organiser vos : repas de famille, anniversaire, soirée, buffet chaud ou froid.

Nous vous proposons également une soirée à thème tous les mois et donnons rendez-vous pour nos prochaines soirées les 15 avril et 20 mai (thèmes à définir).

A l'occasion du 1er mai, il vous sera proposé un « bœuf Bourguignon Maison » au menu du jour (le midi). Possibilité d'en emporter. Merci de réserver ou de commander à l'avance.

L'équipe du bar tient à remercier tous ceux qui ont déjà participé à l'une de leurs soirées ou repas, les Cravantais ou Cravantaises pour leur chaleureux accueil ainsi que la Mairie, le Syndicat d'Initiative et le FSE.



M. Antonio DA COSTA
O Jouvence, Bar - Brasserie
32 rue d'Orléans
Plus de renseignements au 03 86 40 54 97

L'COIFF

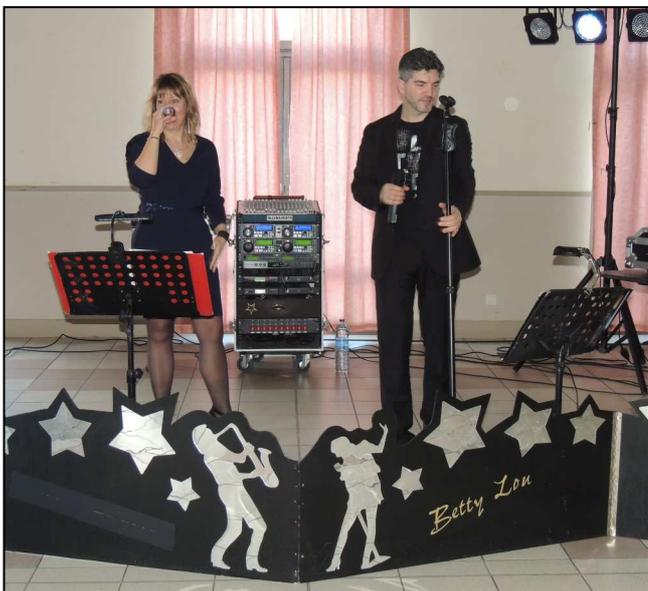
Votre salon de coiffure « L'Coiff »
sera fermé du 23 avril au 30 avril inclus.

PROCHAINEMENT A CRAVANT ...

Un camion ambulant de vente de pizzas viendra,
à partir de la fin du mois d'avril,
tous les dimanches soirs sur le parking du Donjon.

Le CCAS

LE REPAS DES AÎNÉS DU 7 FÉVRIER



Plus de 70 de nos aînés ont répondu « présents » pour le traditionnel repas qui les a rassemblés dimanche 7 février : un vrai moment de convivialité apprécié de tous.

De jolies tables dressées en épi, fleuries de bouquets printaniers attendaient les invités. Le Maire a accueilli les convives et a prononcé une brève allocution avant l'apéritif. Le repas préparé comme l'an dernier par le traiteur Philippe Girard a été très apprécié et ponctué par les chansons de Betty et Enzo.

Les conversations et l'échange de souvenirs n'ont pas manqué à chaque table.

L'animation musicale s'est poursuivie tard dans l'après-midi et de nombreux danseurs ont profité de l'occasion pour enchaîner quelques madison, paso doble et valse, preuve si l'en est que nos aînés sont encore très souples !

LE CCAS ET LA DOMICILIATION

Vous ne possédez pas d'adresse et vous cherchez une solution, rendez-vous dans le CCAS de votre commune pour pouvoir être domicilié et enfin accéder à vos droits...



Pour qui ?

Toutes les personnes se trouvant sans domicile stable français ou étrangers en situation régulière.

Pour quoi ?

Se domicilier permet d'avoir une adresse où recevoir son courrier mais pas seulement...

Il permet aussi d'accéder aux droits, mais lesquels ? Sociaux (prestations délivrées par la CAF, RSA (Revenu de Solidarité Actif), Civiques (inscription sur les listes électorales et donc le droit de vote), Civils (avoir une pièce d'identité), l'accès aux soins, ouvrir un compte bancaire, pouvoir souscrire à une assurance.

Dans quel cadre ?

Pour pouvoir se domicilier il faut répondre à au moins un des critères de lien avec la commune. Il s'agit :

- D'exercer d'une activité professionnelle
- De bénéficier d'une action d'insertion sur le territoire de la commune

- D'exercer de l'autorité parentale sur un enfant scolarisé dans la commune
- De présenter des liens familiaux ou amicaux sur la commune
- D'être hébergé chez une personne demeurant dans la commune
- D'effectuer des démarches auprès d'institutions ou d'associations.

Comment ?

Vous devrez faire part de votre demande à la personne du CCAS qui vous recevra en entretien pour connaître votre situation et pour étudier la possibilité de vous faire domicilier. Par la suite la décision sera prise et vous sera communiquée. En cas d'acceptation de votre demande, vous devrez venir chercher votre courrier régulièrement.

Si vous vous ne présentez pas durant 3 mois, votre domiciliation sera radiée.

Des nouvelles des écoles et des Filous Futés

Animations et spectacles

Sortie cinéma pour les élémentaires



Le jeudi 17 décembre, juste avant Noël, tous les élèves de l'école élémentaire sont allés au cinéma à Auxerre pour découvrir le dernier dessin animé des studios Pixar et Disney, **Le voyage d'Arlo**, qui raconte une formidable épopée à travers le monde des dinosaures. Arlo, jeune Apatosaure au grand cœur, maladroit et craintif va faire la rencontre et prendre sous son aile un étonnant compagnon : un petit garçon sauvage, très dégourdi, prénommé Spot. Une belle découverte pour des écoliers ravis.

Un spectacle pour tous les élémentaires de la CCECY

Les élèves de Cravant, Bazarnes et Accolay se sont retrouvés le mardi 12 janvier à la salle polyvalente de Cravant pour assister à un spectacle intitulé « Allez Ollie, à l'eau », proposé par Yonne en Scène en partenariat avec la CCECY.

Pour l'occasion la salle polyvalente s'était transformée en scène artistique dans laquelle se trouvait une piscine! Un très bon spectacle qui a plu autant aux élèves qu'aux adultes présents.

Quand Mamie Olive – qui s'est cassé la hanche – vient inopinément occuper la chambre de son arrière-petit-fils, Oliver, ils vont, à l'évidence

devoir apprendre à s'apprivoiser ...

Par un dispositif scénique astucieux et léger : un rectangle d'ampoules led qui change de couleurs selon les fonctions de l'espace : chambre, jardin, piscine... la mise en scène concentre ses effets sur le jeu des deux comédiens et l'humour malicieux de l'auteur, en une savoureuse leçon de vie.



«Projet La fabrique à chansons »

Cette année, la classe de CM1/ CM2 participe à un projet intitulé « la fabrique à chanson » (100 classes participent sur toute la France et notre classe a eu le plaisir d'être sélectionnée).

Cela consiste à écrire une chanson, travailler la mélodie avec l'aide d'un auteur- compositeur et à chanter devant public la chanson créée, le tout financé par la Sacem.

L'auteur- compositeur avec lequel nous avons le plaisir de travailler s'appelle Thierry Gagnot, vient de la Nièvre et crée des spectacles pour enfants. C'est une grande chance pour les élèves de travailler avec un professionnel qui nous amène beaucoup sur la musique. Les élèves sont aussi sensibilisés au droit d'auteur pendant ce projet.

Les élèves ont souhaité rédiger leur chanson à partir du thème «**La fraternité** » intitulé choisi suite aux événements dramatiques récents. En voici l'histoire : *au début, des enfants vivent dans un monde, côte à côte sans s'occuper des autres.*

Ils sont très différents de par leurs coutumes, leurs langues, leurs gastronomies ou encore leurs tenues vestimentaires. Peu à peu ils vont arriver à se connaître et apprendre des autres et de leurs différences. A la fin, ils font tous partis d'un seul et même monde avec leurs différences et vivent en paix et en harmonie. Je trouve qu'il en ressort une jolie réflexion sur notre monde.

Des décors sont créés au centre de loisirs « **les Filous Futés** » pendant le temps des activités périscolaires avec les animateurs. Cette représentation aura lieu le **vendredi 20 mai à 18 h 30 à la salle du Gué d'Arbaut**. Vous découvrirez bien entendu la chanson écrite par les élèves de CM1/ CM2 mais aussi quelques chants du répertoire de l'artiste avec lequel nous travaillons en étant accompagnés de 3 musiciens (batterie, guitare et contrebasse). Nous espérons que vous serez très nombreux à venir nous écouter car les élèves seront fiers de vous présenter leur création.

Solange Silvan, enseignante en CM1/ CM2

A l'école maternelle

Les maternelles ont assisté à un autre spectacle, **Judi 3 Mars 2016**, dans la salle de motricité de l'école intitulé « Le palais des 5 sens » par la compagnie Planète Mômes.

Le palais des cinq sens est un lieu mystérieux et magique habité par un chef cuisinier, Mirliton.



Les enfants ont suivi l'histoire d'Arthur, un petit garçon qui doit réussir différentes épreuves sur le thème de l'alimentation en faisant appel à ses cinq sens pour trouver la sortie du palais. Un spectacle riche et qui permet aux enfants d'aborder ce thème plus facilement.



Les élèves des deux classes de Maternelle sont également allés en bus, **jeudi 10 Mars 2016**, au magasin Botanic à Auxerre pour participer à des ateliers pédagogiques dans le cadre de « La semaine du jardinage ».

Pour certains petits, c'était leur première sortie en bus !

Sur place, ils ont participés à trois ateliers différents :

- plantation de fleurs (pensées)
- rempotage de plantes aromatiques

- atelier compostage et tri sélectif

Petits et grands étaient ravis de cette sortie pédagogique très instructive et enrichissante.



Inscription en maternelle pour la rentrée 2016



Quand ?

Important

Pour qui ?

ECOLE MATERNELLE
9, rue d'Orléans
89460 CRAVANT
03.86.42.23.83

RENTREE SEPTEMBRE 2016

INSCRIPTION DES ELEVES

(dans le bureau de l'école)

Merci de prendre rendez-vous en téléphonant au **03.86.42.23.83**

avant le **15 Mai 2016**

Pièces à fournir pour l'admission à l'école :

1. Carnet de vaccinations.
2. Livret de famille.
3. Pièces justificatives en cas de divorce, séparation.
4. Photos (x2) ⇒ Pas forcément des photos d'identité.
5. Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...).
6. Dérogation de secteur scolaire délivrée par **la mairie du domicile** (pour les enfants extérieurs à Cravant, Irancy ou Vincelottes).

L'inscription concerne les enfants nés en **2011 - 2012 - 2013** n'ayant jamais fréquenté l'école ou venant d'une autre école (dans ce cas, fournir un certificat de radiation de l'école précédente).

Kermesse le 24 juin

Une kermesse des Ecoles Maternelle et Élémentaire de Cravant aura lieu vendredi 24 juin à partir de 17h au groupement scolaire. Des jeux de toutes sortes seront proposés aux familles afin que tous se retrouvent au sein de l'école pour un moment convivial et chaleureux !

Lettre à ma cousine

Ma Maimaine,

Cela faisait quelques temps que j't'avais pas écrit, car faut dire que les évènements n'étaient pas folichons. Ma plume avait l'encre lourde et mon esprit était embué.

Avoue que c'est pas une drôle de vie qu'on mène, ma maimaine, depuis que not'e Colette nous a quitté. Et d'ailleurs, ce n'est pas la seule dans le village. C'est, comme on dit, « la loi des séries ». Pas une drôle de vie, j'te dis.

Je reviens sur not'e chère Colette : et ben y'a des jours où qu'elle m'cause. J'lui réponds mais j'suis pas sûre qu'elle m'entende. Pas grave, çà m'fait du bien.

Quel courage elle a eu ces dernières années. T'rends compte qu'y' a 35 ans que le crabe l'a pincée aux balcons. Les sorciers ont à l'époque bien travaillé puisque y' a plus rien eu ... jusqu'à ce que la bête revienne y'a 2 ans. Sage qui travaille à la Ste Marguerite lui a enlevé un morceau de boyau (un bout de l'intestin grêle).

Ben mon colon, pas gêné le chirurgien qui lui a dit « je vous prolonge mais je vous guéris pas ! ». Y'en a qui s'en vont pas complet !

J'ai de la peine ma maimaine. À qui j'en parle, y me répond « moi aussi ». Ses qualités, plus les miennes, on faisait du bon boulot. Ma Coco, elle avait l'intelligence du coeur et des méninges, les grâces du corps et de l'esprit.

Qu'est ce qu'on a ri à ses histoires de l'oiseau et du motard, du chat, de la souris et du viceky, du p'tit qu'à le pain.

Tu sais quoi, et c'est plutôt une bonne nouvelle, avec la Sandrine, le théâtre continue. Tu sais à quel point la Colette s'y impliquait. Mieux, elle noircissait de sa meilleure plume des pages entières pour en sortir des pièces inédites, incomparables, inoubliables.

Elle « kiffait grave » comme disent mes p'tits enfants. J'sais pas ce que çà veut dire mais c'est moderne.

Et pis tu la connaissais la Colette, elle n'a jamais voulu les déposer ses pièces. C'est pourtant l'oncle germain du Jean-Pierre qui préside la Société des Auteurs et Compositeurs. Ça lui aurait au moins payé les cartouches de l'imprimante. Mais c'était le plaisir qui l'animait, pas l'intérêt.

Au fait, un recueil de ses oeuvres sera déposé à la bibliothèque. T'y vois pas d'inconvénients ? On y mettra nos p'tits courriers qui m'ont toujours penser à elle. Et puis quand tu viendras les lire, on s'paiera un thé au village et on se remémorera de bons moments.

Dis don', j'ai rencontré son Jean-Pierre, c'est vrai qu'il a des heures de vol. À cet âge-là, ça se compte en années.

Y décolle grave l'ancien, et ça l'arrange pas de faire l'autre moitié des choses, le linge, les machines à laver, demandez le programme ! Il a fallu que j'lui montre que les plaquettes qu'on met dans le lavaiselle, elles sortent pas toutes seules de leur sachet. Ouais maimaine, y'en a 2 sortes.

Bon allez, je vais t'quitter. J'ai un peu moins de peine. Je l'ai partagée avec toi mais ça revient, comme les vagues incessantes s'échouent sur le sable. Ah tiens, juste avant de faire partir, me vient une idée : c'est bientôt les cerises, j'en mettrai sur la tombe pour que les pies voleuses lui tiennent compagnie.

Oh, j'oubliais, l'Yves va sculpter un bout de rideau dans le dossier, comme ça, on découvrira le nom de ma Colette.

Y paraît qu'on a une 2^{ème} vie ailleurs. C'est pareil pour les fleurs et les plantes rassemblées le jour des obsèques, elles ont été replantées dans le jardin ... de Colette.

C'est le Jean-Pierre qui les arrosera.

Ça coule de source. Oui maimaine, c'est facile !

Ca y est, quelque chose monte en moi, que j'accueille par son nom, les yeux fermés.

Bonjour tristesse.

Ta Georgette



Informations diverses

Désherber naturellement, c'est possible ?



Les beaux jours sont de retour ... et les mauvaises herbes aussi. Mince !

Et pas question de recourir à un pesticide aux effets potentiellement cachés, plus graves que la destruction apparente de l'envahisseur vert.



C'est le moment de se tourner vers les bonnes pratiques ou astuces de jardiniers « verts » et de les expérimenter pour trouver celle qui nous convient.

Et pourquoi pas toutes les utiliser, de façon complémentaire.

La première solution est **la plus simple** du monde : retirer patiemment toutes ces mauvaises herbes avec toute la **racine** une fois que celles-ci ont germé et poussé, avec des outils adaptés ... et une bonne dose de courage. Efficace et pas chère, mais il faut de la motivation.

La seconde est **amusante** mais limitée en quantité : utiliser les eaux de cuissons des pommes de terre ou des pâtes et les verser encore chaudes sur les intruses. Pas chère mais très événementielle, à moins de faire un régime particulier ! A utiliser en complément ... et pour ne pas gâcher.

La troisième est plus **technique** : il faut mélanger **1 litre de vinaigre blanc** (de préférence concentré à 14 °) avec **1/2 litre d'eau** dans un bol, puis appliquer **en plein soleil** avec un **pulvérisateur** de jardin, en mouillant bien le feuillage. A titre indicatif, **1 litre de vinaigre traite de 7 à 10 m²**. Vous aurez besoin d'une **seconde application** le lendemain pour **éliminer les parties encore vertes**. Après une semaine, vous devriez voir les premiers résultats : l'**amarante**, le **cirso**, ou les **mauvaises herbes** plus courantes devraient disparaître progressivement. Vous pouvez aussi déposer du gros sel au pied de mauvaises herbes.

Attention toutefois à **ne pas empiéter sur les autres plantes** et à utiliser le mélange avec parcimonie. En effet, si le sel est efficace comme **désherbant naturel**, il tue aussi la **micro-biodiversité**.

D'autres solutions existent et une petite recherche sur internet vous les présentera en détails (par exemple sur le site encyclo-ecolo.com/Desherbant_naturel) : purin d'ortie, paillage naturel, Vous aurez l'embarras du choix.

Vous voilà prêts pour une bataille verte que vous remporterez avec la satisfaction d'un bon geste pour la planète. N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, nous les relaierons.

Usage des drones civils et réglementation

La place des drones dans notre environnement devient de plus en plus importante. Les gadgets d'hier et les modèles high-tech ont été avantageusement complétés par toute une gamme de produits intermédiaires aux qualités et fonctionnalités étonnantes.

Si on ajoute à cela une baisse significative des prix et des usages en plein essor pour les professionnels (prises de vue, surveillance, et demain livraison), le ciel, sans devenir encombré, sera parfois animé par ces machines modernes.

Pour éviter des dérives dans les emplois, alerter sur les risques et préserver les libertés de chacun, le ministère du développement durable a établi le cadre dans lequel les drones peuvent être utilisés.

Si les professionnels y sont déjà sensibilisés et connaissent normalement les règles (sous peine de se trouver en infraction dans le cadre de leur activité), c'est souvent ignoré par les particuliers.

C'est à ce titre que nous vous invitons à prendre connaissance des éléments ci-après.

Pour toute question, vous pouvez consulter le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-civils-loisir-activite>

Pour les usagers, soyez prudents pour vous et pour les autres, respectez bien les règles et bon vol !



Je ne survole pas les personnes.	J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.
Je respecte les hauteurs maximales de vol.	En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire pendant leurs horaires d'activation. Je respecte toujours ces hauteurs maximales afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.
Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.	Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'oeil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont toutefois possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité. Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.
Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.	En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de l'espace public.
Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.	Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.
Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.	Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.
Je respecte la vie privée des autres.	Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.
Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.	Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »). Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.
Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour pratiquer cette activité.	Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens à la surface. Si je n'ai pas contracté d'assurance spécifique, je vérifie les clauses de mon contrat responsabilité civile.
En cas de doute, je me renseigne.	Consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisirs.

DGAC (direction générale de l'Aviation civile) : www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : www.cnil.fr

FFAM (Fédération Française d'AéroModélisme) : www.ffam.asso.fr

FPDC (Fédération Professionnelle du Drone Civil) : www.federation-drone.org

Références réglementaires :

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

Évènements

Fête de la Saint Vincent

« Saint-Vincent pluvieuse, Saint-Vincent heureuse »

C'était une première, et ce fût une belle réussite. Irancy a accueilli la 72^e Saint-Vincent Tournante de Bourgogne les 30 et 31 janvier dernier. Deux jours intenses qui ont nécessité plusieurs mois de préparation et un moral d'acier. Tout au long de l'année 2015, de nombreux bénévoles d'Irancy mais aussi de Cravant, de Saint-Bris, de Coulanges et des villages voisins sont venus aider à la préparation de cet évènement extra-ordinaire. Des rendez-vous hebdomadaires dans une ambiance sympathique et chaleureuse ont permis la réalisation de merveilles.

(<http://www.irancy2016.fr/benevoles/>)

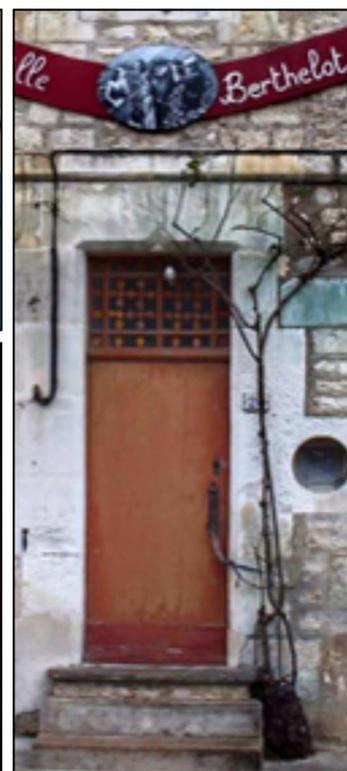
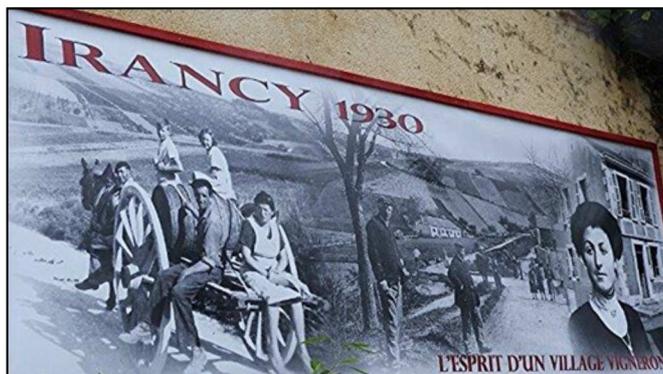
Et pour l'occasion, Irancy s'était paré de ses plus beaux atours : des milliers de fleurs de crépons faisaient fleurir glycines, acacias, roses et cerisiers alentours. Vingt-cinq saynètes avaient été préparées afin de rendre hommage aux vigneronniers d'Irancy des années 1930.

Pour cela plus de 150 mannequins ont été créés, tous en costume d'époque, afin de reconstituer 25 scènes du quotidien : les casseurs de noix, les vendangeurs, les mariés ... Les vitrines des anciens commerces étaient réouvertes et décorées pour l'occasion : boucherie, épicerie, café-tabac, tricoteuse, etc. On n'imagine pas aujourd'hui qu'Irancy ait pu compter autant de commerces !

Les demeures de la soixantaine de vigneronniers actifs à Irancy dans les années 1930 étaient ornées de superbes médaillons les représentant en famille. Un voyage temporel très réussi qui a permis de découvrir Irancy sous un nouvel œil. Toutes les petites mains volontaires ont préparé des quantités astronomiques de soupe, réalisé des décorations et de la signalétique en bois, préparé les kits, monnayé des bonnets, charrié des bouteilles, monté des stands, vendu de délicieux mets, allant du parmentier de canard au thé gourmand, accueilli des milliers de visiteurs avec le sourire et ce, contre vents et marées, dans le froid, dans le vent et sous le soleil aussi.

Enfin n'oublions pas non plus que sans les vigneronniers d'aujourd'hui, Irancy ne serait pas Irancy ! Amener les visiteurs à déguster leurs vins par millésimes dans tout le village était vraiment une excellente idée et permettait de belles découvertes.

Un remarquable élan de solidarité associé à une équipe organisatrice soudée et volontaire ont fait de ce week-end un moment festif et inoubliable.



MARCHE « AUXERRE - VEZELAY »

Évènement majeur de la randonnée dans notre département, la **marche Auxerre - Vézelay** aura lieu **dimanche 24 avril 2016**.

Cette 47^{ème} édition offrira, comme à l'accoutumé, des départs variés pour permettre à chacun de participer avec plaisir, en fonction de ses envies et de ses possibilités.

Le Club Alpin Français, organisateur de cette marche propose toutes les informations utiles sur son site internet : cafauxerre.ffcam.fr

- * présentation,
- * inscription selon le choix du départ,
- * modalités pratiques (assurance, bus, ...)

Cravant fait partie des 7 points de départ possibles (avec Auxerre, Bessy sur Cure, Arcy sur Cure, St Moré, Montillot (2 départs)) .

Placé en début de parcours, notre commune verra des passionnés (et courageux) plein d'allant et de détermination pour parcourir 35 km avant de toucher leur but. Assurément une belle marche ... avec quelques pauses possibles à des ravitaillements, et parfois une animation musicale confirmant la convivialité de l'évènement.

L'organisation est parfaitement rodée et c'est parti pour (re)découvrir nos paysages et nos villages traversés.

A ce titre, Cravant a été retenu cette année pour être mis en lumière lors de la marche. Cité sur l'affiche, valorisé sur le site de l'organisateur (photo de la porte d'Orléans et lien vers le site internet pour obtenir toutes les informations), notre village disposera d'une belle exposition.

A l'arrivée sur Vézelay, un petit stand sera tenu pour présenter nos atouts et répondre à d'éventuelles questions.

Si des volontaires sont intéressés pour apporter une aide à ce stand, merci de se faire connaître en mairie

Alors, quel parcours allez-vous choisir ? Faites des photos, transmettez les nous et nous les publierons la prochaine fois.



Les associations

AVIATROGLO

Après le succès du café mémoire organisé l'an passé lors de l'exposition au Celia de Vincelottes, AVIATROGLO propose à tous ceux qui seraient intéressés de venir participer à une nouvelle édition le 7 mai à Cravant, salle du Gué d'Arbaut. C'est une occasion rare de revisiter le passé et de partager d'incalculables informations.

La préparation de cet évènement est en passe de s'achever et plus détails seront prochainement disponibles sur les panneaux d'affichage ou sur le site aviatroglo.fr

Par ailleurs, l'association sera à nouveau présente, avec un stand, au Carrefour de l'Air le week end du 30 avril et 1er mai. Encore une situation propice pour faire connaître notre patrimoine local et rencontrer d'autres passionnés.

N'hésitez pas à vous faire connaître si la participation à de tels évènements vous intéressait.



CRAVANT PATRIMOINE (*Association de Défense du Patrimoine Cravantais*)**Extraits du compte-rendu de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 4 mars 2016****REALISATIONS 2015**

- ◆ Église : Enlèvement des planchers des stalles, fourniture et pose d'une grille à la porte Nord
- ◆ 3 panneaux informatifs : Donjon, Église et Tour du Guette
- ◆ Tablettes numériques

PROJETS 2016

- ◆ **Embellissement de l'Entrée Nord de Cravant** : avant toute opération, il est nécessaire d'éliminer la renoué du Japon, particulièrement envahissante. Il conviendrait de prévoir la plantation de cotoneasters lacteus à fruits rouges et feuillage persistant, en bordure de la D606, derrière les cornières reliant les plots en béton. Une taille sommaire est à prévoir à partir de la 3^{ème} année de plantation, arrosage simultané avec celui du massif existant.
Budget prévisionnel à la charge de Cravant Patrimoine : 279€ pour 100 trous, 285€ pour 100 arbustes.
- ◆ **Panneaux signalétiques aux entrées du village** : rénovation ou remplacement ? A l'unanimité, il y a accord pour le remplacement, non par des photos mais par une interprétation graphique des différents monuments. L'appellation « Cravant Village Ancien » est retenue à l'unanimité.
- ◆ Pose de **bacs à plantes médicinales et aromatiques** (prévus l'an dernier dans la cour de la bibliothèque) à la Roseraie ? en bordure du ru à proximité de l'Église ? sur la Promenade des Acacias ? A l'unanimité, la Roseraie emporte les suffrages. Jean-Pierre Franck a présenté les différents bacs envisagés.
- ◆ Avis favorable est donné à la poursuite du peuplement de l'ancienne décharge communale.

Ces différents projets seront présentés devant la commission environnement.

ELECTIONS

Jean-Pierre Franck regrette que, pour des raisons personnelles, Renée Laterrère donne sa démission du poste de secrétaire de l'association.

Il est composé de Jean-Pierre Franck, Président, Annie Villecourt, trésorière, Pierre-Yves Le Boedec, secrétaire ainsi que de Geneviève Carpentier, Daniel Lerman, Daniel Diversin et Renée Laterrère.

L'Assemblée Générale s'est terminée à 21h, suivie d'un excellent repas chez Tonio, O Jouvence, à Cravant.

Vous pouvez consulter ce compte-rendu dans son intégralité sur le blog : cravant-patrimoine.webnode.fr

CRAVANT EN FETE

L'hiver a été riche en évènements à Cravant !

Après le succès du concert de Maltavern qui a fait salle comble le 26 septembre, un karaoké a été proposé le 23 janvier mais il n'a pas trouvé une grande affluence.

1/ Salon des artistes amateurs exposition d'artistes régionaux (peintres, céramistes, écrivains, auteurs de bandes dessinées, sculpteurs, etc.), le 16 et 17 avril avec comme invité d'honneur Jean Lebiez.



2/ Concert Doc avec son répertoire rock des années 70 (Bob Dylan, Neil Young ou encore Johnny Cash) se produira le 18 juin à la Salle Polyvalente.



3/ En avant première, les Echos de la commune vous dévoilent le thème de la fête de Cravant du 2 et 3 juillet « Cravant fait son cirque ». un programme d'animations et de spectacles sur ce thème est en cours de finalisation avec la présence d'un chapiteau, d'artistes et de compagnies de cirque).



D'autres projets sont en cours de finalisation comme l'animation de la Fête nationale et d'autres surprises encore....

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Visite du Sénat



En plein dans le "Vigipirate", ce qui explique peut-être le fait que nous n'avons pu remplir le car, le 26 janvier nous avons visité le Sénat.

Ce fut une visite très intéressante, riche en qualité du patrimoine. Nous avons même pu assister à une séance.

Nous avons été salués par M. Jean-Baptiste Lemoyne (qui nous avait invités) ainsi que par M. Henri de Raincourt.

Contrairement à nos craintes suite aux grèves, le retour s'est effectué sans soucis.



Assemblée Générale

Samedi 19 mars a eu lieu notre Assemblée Générale annuelle.

Tous les anciens membres du bureau (sauf Julien Mignotte, démissionnaire) ont été réélus
Laurette Nicolle est entrée au bureau et a été nommée "Secrétaire"

Fabien Moncombre est lui aussi entré au bureau, il a été nommé "Commissaire aux comptes"

Le Président, Gérard Berthier, a retracé les événements de l'année.

La trésorière, Stéphanie Mignotte, a présenté les

comptes qui ont été approuvés.

Après des débats au sujet de notre avenir ainsi que celui du local, un pot avec petits fours a clôturé la séance.

Projets et prochains rendez-vous

Sur les rails : une visite avec spectacle de la Garde Républicaine.

Nous tenterons à nouveau si le nombre d'inscrits le permet, notre "Méchoui" comme d'habitude

Bourse d'échange de documentations

Le jeudi 24 mars, nous sommes allés à "La Bourse d'échange de documentations" à Joigny.

Nous avons fait le plein de documentations divers, de quoi réactualiser nos présentoirs.

Nous avons également distribué des documents sur Cravant et échangé vocalement afin de vanter les mérites de notre village.



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Nous vous attendons, cette fois encore, à notre videgreniers qui aura lieu le 1er mai à partir de 6 h et qui se clôturera à 19 h.

Nous espérons que cette année ne sera pas arrosée par des trombes d'eau.

Des bulletins d'inscription seront à votre disposition chez nos commerçants.

Fabien MONCOMBLE, Président



CRAVANT SOLIDARITE



Voilà 1 an que cette association a été créée et les projets ne manquent pas. Nous continuons bien sûr nos activités habituelles :

Le vestiaire ouvert 2 fois par mois. Il est à votre disposition pour venir chercher des vêtements mais également des livres, des jeux, des articles de maroquinerie, du linge de maison, etc... Cependant nous constatons une baisse des dons et nous en avons besoin pour renouveler le stock proposé aux visiteurs : nous comptons donc sur vous. Pour tout renseignement vous pouvez me contacter.

Si vous avez un article volumineux à donner que nous ne pouvons pas stocker au local faute de place, vous pouvez nous en parler, nous trouverons sûrement quelqu'un à qui cela rendra service.

Le mois dernier c'est un lave-linge qui a été remis à un habitant de Coulanges la Vineuse.

Les lundis vous serez accueillis par Denise et Marie-Claude et les jeudis par Marie-Claire et Marie. Les prochaines ouvertures jusqu'aux vacances d'été :

Lundi 4 avril, Jeudi 21 avril
Lundi 2 mai, Jeudi 19 mai
Lundi 6 juin, Jeudi 16 juin

Nous continuons à améliorer le local prêté par la municipalité : ainsi nous venons d'aménager une cabine d'essayage. N'hésitez pas à venir « l'essayer ».

La Bourse aux vêtements de printemps s'est déroulée les 19 et 20 mars : je vous donnerai les résultats dans le prochain numéro des « échos de la commune »

~~~~~

### **L'aide aux devoirs**

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, cette activité a démarré le jeudi 22 janvier. Elle se déroule **chaque jeudi de 17 h à 18 h à la bibliothèque**. Pour l'instant nous avons 7 enfants d'inscrits qui travaillent avec Renée Laterrère, Marie-Claire Jacotey et Nicole Gervais. Ils viennent avec plaisir il me semble et les institutrices nous disent qu'elles constatent déjà des progrès. Il n'est pas trop tard pour inscrire vos enfants : il suffit juste de se présenter le jeudi à la bibliothèque à 17 h.



### **Loto réservé aux seniors le jeudi 28 avril**

Le but de Cravant solidarité est également de créer des liens

intergénérationnels. Dans ce but une fois par trimestre un après-midi récréatif sera offert aux habitants de Cravant âgés au moins de 65 ans. Le programme sera très varié et tiendra compte de vos goûts bien sûr. Pour commencer nous avons prévu un loto avec des petits lots à gagner suivi d'un goûter.



Pour changer au mois d'octobre ce peut être un après-midi « cuisine » dans les locaux de l'atelier animé par Jean-François Silvan.

~~~~~

Les idées ne manquent pas et nous espérons que vous serez nombreux à venir nous rejoindre le jeudi 28 avril à 15 h à la salle polyvalente. **C'est gratuit.**

Vous recevrez une invitation avec un coupon d'inscription afin de prévoir le nombre de participants au goûter.

Nous avons bien d'autres projets qu'ils nous restent à finaliser et dont nous vous reparlerons bien sûr.

APPEL AUX BENEVOLES

Comme beaucoup d'autres associations nous avons besoin de bénévoles pour mener à bien nos actions.

Nous recherchons notamment des personnes pouvant assurer de l'aide aux devoirs à partir de la rentrée de septembre (cela nous permettrait de faire 2 séances le lundi et le jeudi)

Il faut également que nous soyons plus nombreux pour la bourse aux vêtements : la prochaine est prévue les 15 et 16 octobre. Pour l'instant nous sommes 14 à nous en occuper mais ce n'est pas suffisant
Pour le vestiaire : il faut au moins 3 fois par an trier les vêtements afin de supprimer ce qui n'est plus à la mode ou de saison.

Vraiment je compte sur vous. Si vous pouvez nous aider pour l'une ou l'autre activité, faites le savoir au secrétariat de mairie et je vous contacterai. D'avance merci.

Marie Theurel

DU COTE DU FSE ...

Chez les pongistes

Les pongistes cravantais ont une affection toute particulière pour le Yo-Yo. D'une année sur l'autre, ils montent en excellence pour redescendre l'année suivante dans la catégorie du dessous. Cette année, l'équipe du foyer est au niveau excellence et peine à y rester, la descente se profile donc à l'horizon !

La rando pédestre groupée

Toujours un vif succès pour ces boucles d'une douzaine de kilomètres dans les environs de Cravant qui rassemblent de plus en plus de participants ! Après Gy l'Evêque en janvier, Bazarnes en février et Lucy-sur-Cure en mars, le prochain rendez-vous est fixé au **dimanche 17 avril** à 9h. Pour les mois suivants, rendez-vous les dimanches **22 mai** et **12 juin**.

Informations de Valérie Legrand, la G.O. (Gentille Organisatrice)

« ces randonnées mensuelles de 10 à 12 kilomètres ne sont pas balisées et que c'est donc ensemble que nous profitons de nos beaux paysages, les plus hardis attendant les moins rapides. Les randos rassemblent toute sorte de marcheurs, des expérimentés ou pas, des occasionnels ou des assidus, des jeunes et leurs aînés. Nous avons découvert des endroits atypiques comme une grotte résultant d'une ancienne carrière de pierre dans les bois de Vincelles, des petits sentiers dans les bois entre Cravant et Vermenton, les restes d'un autel au milieu des bois à la Cour barrée, les deux ponts à Pierre Perthuis. D'ailleurs si quelqu'un veut nous faire partager un endroit sympa, il peut nous y emmener. J'essaie dans la mesure du possible de faire correspondre les circuits avec l'actualité comme les arbres en fleurs, le muguet,... pour que l'on profite de beaux instants.

A l'arrivée le FSE vous offre le pot de l'amitié. C'est un moment très convivial où l'on fête un anniversaire ou un départ en retraite. »



En scène

La troupe des Points de Suspensions sera sur scène **samedi 30 avril** à la salle polyvalente. Les jeunes vont jouer différentes saynètes écrites par Colette Bourdais et les adultes feront une représentation de « Feu la mère de Madame » de Feydeau. Rendez-vous à 20 h 30 à la salle polyvalente.

Sur l'échiquier

Pas de tempête en vue, c'est même plutôt encourageant ! En effet l'équipe adulte poursuit son petit bonhomme de chemin en Nationale IV.



Pour l'instant, elle se place en quatrième position dans un groupe de huit juste après Dijon Ducs 1, Chatenoy-le-Royal et Nevers. Par ailleurs les cours du

samedi matin tournent bien, de nouveaux jeunes sont venus s'inscrire depuis quelques mois et permettent ainsi des échanges intergénérationnels entre les joueurs, toujours dans une ambiance sympathique et conviviale.

A la ludothèque

Grâce à l'implication bénévole d'Alexandre, la ludothèque propose depuis quelques semaines une permanence le samedi matin entre 10h et 12h afin que chacun puisse emprunter et rendre des jeux. La permanence n'est pas assurée les samedis où se pratique l'heure du conte pour des raisons de place. Le rendez-vous est pris au rez-de-chaussée de la bibliothèque pour ne pas déranger les joueurs d'échecs qui utilisent le 1^{er} étage sur cet horaire. Pour rappel aux adhérents, pour vos fêtes d'anniversaire ou autres festivités, il est possible d'emprunter les grands jeux moyennant un règlement de 5€.

A la bibliothèque

De nombreuses animations ont eu lieu à la bibliothèque ce trimestre.

Les enfants ont été particulièrement gâtés. Un **atelier astronomie** avec Stéphane Montchaud, de l'association Urssa Major Astronomie, a permis à une petite dizaine d'enfants de découvrir **les constellations** les plus célèbres de la voie lactée : Orion, la Grande et la Petite Ourse, Cassiopée n'ont plus de secrets pour eux. Chacun a réalisé sa carte des principales constellations sur une grande feuille de papier noir et repéré les étoiles les plus marquantes de notre ciel étoilé. Ils se sont retrouvés **mercredi 10 février** à la bibliothèque et sont repartis ravis de leur après-midi. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous les enfants à partir du CP. Le prochain rendez-vous avec Stéphane est prévu le **mercredi 25 mai**.



Deux ateliers autour de **l'origami, l'art du pliage japonais**, ont été proposés en mars à la bibliothèque, en partenariat avec les élèves de M. Hitier, professeur d'éducation socioculturelle du lycée agricole Albert Schweitzer de Champs sur Yonne. Les **mercredis 9 et 23 mars**, Stephan Hitier et cinq de ses élèves, issus des classes des filières CAP « Service aux personnes et vente en espace rural » et Bac PRO « Service à la personne et au territoire », ont animé deux heures de pliages intensifs avec des enfants très concentrés. Lors de cette première séance, ils étaient onze à plancher sur les différents pliages possibles pour réaliser de nombreux modèles d'avions, qu'ils ont ensuite testés et approuvés à l'étage et dans la cour de la bibliothèque. Puis au second rendez-vous ce sont les fêtes de pâques qui étaient à l'honneur puisque la dizaine d'enfants présente a créé des petits lapins ... qui ont fini garnis de friandises. Aguerriés, ils ont ensuite réalisé des fleurs de lotus et une petite boîte de rangement pour les plus rapides. Les lycéens leur avaient même préparé des dossiers explicatifs pour que chacun soit capable de recommencer ses œuvres une fois rentré à la maison. Bien encadrés, les enfants ont pu se concentrer et apprendre l'art minutieux de l'origami en toute sérénité. Deux après-midi qui ont forgé de bons souvenirs à tous, organisateurs et participants et qui laissent présager de belles initiatives futures.

Les enfants de la crèche « Sucre d'Orge » de la CCECY ont pris leurs marques à la bibliothèque. Depuis cet automne, un groupe d'une dizaine d'enfants de moins de trois ans vient découvrir, une heure par mois, les merveilles du livre et de la lecture. Ils s'en donnent à cœur joie en feuilletant les livres cartonnés imitant le bruit des animaux, ceux sur les tracteurs et les camions de pompiers, ou encore les livres marionnettes. Ils redécouvrent leurs personnages préférés : T'Choupi, Boubou le petit pygmée, ou encore Crocolou. Ils dansent et chantent au gré des différentes comptines qu'ils entendent. Une heure qui passe très vite mais qui reste essentielle pour relier l'enfant au monde de l'écrit et de l'imaginaire.

Le groupe des petits du CLSH les Filous Futés vient également à la bibliothèque de façon régulière pendant les heures de NAP. Une à deux fois par mois le groupe de Solène et Manon se retrouve le vendredi après-midi à la bibliothèque pour découvrir de nouvelles histoires, écouter d'extraordinaires aventures ou encore profiter des jeux de la ludothèque. Ils se posent et choisissent des histoires qu'ils vont ramener au centre pour les lire et les relire sur place.

Emilie continue de faire vivre **l'heure du conte**, un samedi par mois, autour de différentes thématiques : la galette des rois, le printemps. Si vous avez un peu de temps que vous aimez lire, n'hésitez pas à la rejoindre pour former une équipe de lectrice pour l'heure du conte du samedi.

La bibliothèque départementale de l'Yonne nous prête pour ce trimestre une valise de cinq tablettes numériques afin de pouvoir animer **des ateliers jeunesse autour du numérique**. Les élèves de maternelle ont pu les tester lors de leur venue le mercredi matin et découvrir la

sélection pointue des collègues bibliothécaire de la BDY. Sous forme de jeux éducatifs, ils jouent avec les sons, les lettres, les animaux et bien d'autres trouvailles. La classe des CM1/CM2 testera également ce support lors de leur venue le lundi après-midi, au menu découverte des différentes applications, mise en réseau de leurs connaissances scientifiques et géographiques. Tout un programme !



Les livres voyageurs sont repartis de la bibliothèque. Pour la seconde année consécutive, des malles de livres ont été essaimées sur le territoire de la CCECY afin qu'ils puissent se diffuser entre toutes les mains et derrière toutes les portes. Ce mouvement de bookcrossing existe depuis de nombreuses années mais a été relancé dans l'hexagone par les Improbables librairies et la Fête du Livre Jeunesse de Villeurbanne. Les **21 et 22 mars** sont devenus **les Journées Internationales du livre voyageur**. Ici la malle s'est posée au café restaurant Au petit Arcyat, d'Arcy sur Cure, une autre est allée se ranger dans les allées du magasin Saveurs du terroir de Vermenton, une autre ira à l'Ecluse des dames, au parabout de Prégilbert, puis une autre à la halte nautique de Cravant Bazarnes, etc.

Notre échange avec la Bibliothèque Départementale de l'Yonne a eu lieu le 4 mars dernier et nous a permis d'emprunter **800 nouveaux titres** sur place : des BD, des romans policiers, des romans étrangers mais aussi de nombreux albums et contes pour les enfants. N'hésitez pas à venir les consulter et les emprunter.

La BDY nous a également prêtée une **exposition sur la Vigne et le Vin** qui est restée présente en janvier à l'époque de la Saint Vincent et la grande Saint Vincent Tournante de Bourgogne qui avait lieu à Irancy les 30 et 31 janvier dernier. A l'abri des intempéries, elle a permis aux amateurs de parfaire leurs connaissances sur les différents terroirs et les spécificités des régions viticoles de France. Actuellement, la BDY nous prête un tapis à histoire pour les enfants de maternelle autour de l'album « La petite poule rousse » de B. Barton qui permet de faire écho à leurs découvertes autour du jardinage et du printemps.



Enfin à l'étage, la salle informatique a pu accueillir deux stages de formation organisés par l'Office du Tourisme de la CCECY. Ces deux rencontres autour du numérique étaient destinées aux professionnels du territoire sur les thèmes suivant : « **Google et ses services** », le mardi 23 février et « **Les réseaux sociaux et vous** » le mardi 15 mars. Une petite dizaine de participants a pu profiter de ces deux séances et depuis le second atelier, une page Facebook a été mise en place pour le FSE !

Un week-end « Chasse aux œufs » est prévu pour entrer comme il se doit dans les vacances de printemps. Le samedi matin Alexandre prépare un atelier confection de cornets de pâques à l'aide d'assiettes en carton décorées par les petites mains, de bolduc et d'une bonne agrafeuse. Rendez-vous le **samedi 9 avril** entre 10h et 12h à la bibliothèque. Puis la chasse aux

œufs se déroulera le **dimanche 10 avril** entre 11h et 12h au parcours de santé de Cravant.

Avis aux amateurs



Dernière minute : Arrêt de l'activité physique de combat
En raison d'une fréquentation insuffisante, la section APC ne sera plus proposée à la rentrée scolaire prochaine. L'équipe du FSE est en réflexion sur la création d'une nouvelle activité. Merci de faire part de vos souhaits ou propositions au 03 86 42 54 20 ou bfse.cravant@wanadoo.fr

L'ESCALIER



Un trimestre bien animé à l'ESCALIER.

Du salé et du sucré **en cuisine** depuis le début de l'année. En janvier, les apprentis cuisiniers ont appris à confectionner un repas « fast-food » en version allégée et maison : burger à la polenta, frites et ketchup maison, jelly en dessert. En février, pour la St Valentin, c'est tout un menu de fête qui a été concocté : Tatin de champignons au magret fumé papillotes de cabillaud sauce vanille et en dessert : mille-feuille revisité parfum poire chocolat. Enfin en mars c'est la cuisine grecque qui était à l'honneur avec la réalisation de tzatziki, de moussaka et des baklavas en dessert. Un régal pour les papilles.

Du côté de la **photo**, les participants se préparent à exposer leurs œuvres lors du salon des artistes amateurs du 16 et 17 avril. Un travail de longue haleine dans une ambiance conviviale.

En **aromathérapie** les ateliers ont permis aux participants de se confectionner une trousse d'hiver

avec les huiles essentielles en janvier, puis de réaliser des cosmétiques à base d'huiles essentielles en février et de réaliser des produits d'entretiens en mars. Ces séances mensuelles remportent toujours un franc succès auprès d'un public toujours plus large. Un atelier **cartonnage** en février a permis à plusieurs personnes de découvrir cette activité et de réaliser une superbe boîte en carton couverte par une jolie carte postale. Une réussite pour cet atelier !

Les ateliers **poterie modelage** ont repris en mars avec la présence ponctuelle de la céramiste Catherine Ponnelle venue exceptionnellement animer deux séances en mars et en avril.

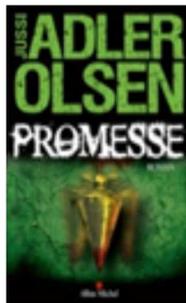
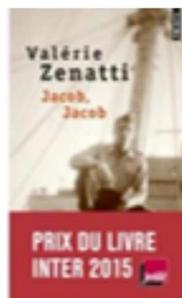
Enfin l'**œnologie** reprend du service en avril avec la venue de David Renaud, vigneron d'Irancy et de Vincent Dauvissat, vigneron de Chablis en mai.

Les nouveautés de la bibliothèque :**ROMANS ADULTES****Demain est un autre jour de Lori Nelson Spielman**

Brett Bohlinger vient de perdre sa mère, et elle pense très logiquement devenir le nouveau PDG de l'entreprise cosmétique familiale. Mais une surprise l'attend le jour de l'ouverture du testament : au lieu de son héritage, elle reçoit la liste des rêves qu'elle avait formulés à 14 ans, et la mission de tous les accomplir avant un an pour pouvoir toucher son colossal héritage ...

La promesse de Jussi Adler Olsen

6^è opus des enquêtes du département V, mené par le trio du vice-commissaire Morck et de ses deux assistants. Cette fois-ci l'enquête va se passer sur l'île danoise de Bornholm. Un inspecteur de la police locale prend contact avec le département V pour qu'il prenne la suite de son enquête à propos de la mort d'une jeune fille dans les années 1990. Son suicide lance dans l'aventure nos trois comparses.

**ROMANS ADOS****U4 : Stéphane, Yanis, Koridwen et Jules de Vincent Villeminot, Florence Hinckel, Yves Grevet et Carole Trébor.**

C'est l'évènement en matière de lecture ado/adulte ! Ces quatre romans se lisent tous indépendamment et sont écrits suivant quatre points de vues très différents, tous à la première personne. Un 1^{er} novembre, jour des morts, le filovirus U4 a touché la planète. Toute l'humanité a été décimée à l'exception des adolescents de quinze à dix-huit ans. Dans ce monde post apocalyptique, où seuls quelques adultes sont encore en vie, notamment l'armée, chacun doit survivre et trouver sa propre voie... Voilà le point de départ de ces quatre romans. Une vraie réussite !

**JEUNESSE****Les carnets de Cerise : La déesse sans visage (volume 4) de Joris Chamblain et Aurélie Neyret**

C'est toujours un coup de cœur avec les Carnets de Cerise ! Et ce nouvel opus ne déroge pas à la règle, il est même très bien. Cerise part dans un superbe manoir en Bretagne, avec sa mère, dans lequel des énigmes doivent être résolues. Une nouvelle fois, elle part en quête de la vérité, dans cette atmosphère de cluedo géante et va aller de surprises en surprises...

**Jacob, Jacob de Valérie Zénatti**

Jacob, un jeune Juif de Constantine, est enrôlé en juin 1944 pour libérer la France. De sa guerre, les siens ignorent tout. Ces gens très modestes, pauvres et frustes, attendent avec impatience le retour de celui qui est leur fierté, un valeureux. Ils ignorent aussi que l'accélération de l'Histoire ne va pas tarder à entraîner leur propre déracinement...

BD ADULTES**Les vieux fourneaux de Lupano et Cauet :**

Une série de BD actuellement en trois volumes absolument formidable. Quelle claque à la lecture ! Les dialogues sont truculents à souhait et nous donnent l'impression de suivre les aventures de trois jeunes copains que rien n'arrête, plutôt que la dernière croisade de petits vieux têtus !

Le dessin de Cauet complète parfaitement la donne. Une BD intergénérationnelle à découvrir et à partager !

Le mouton farceur de Mark et Rowan Somerset

Petit Bêê, un jeune mouton flegmatique et moqueur, chasse son ennui en profitant de la faiblesse d'esprit de Dindon Dingo. Il parvient à lui faire croire, après moult échanges aussi inutiles qu'hilarants, que les crottes de mouton ici présentes sont en réalité des pastilles à malice qui rendent plus futé ! Une lecture qui ravira petits et grands.

MUSIQUE**Faada Freddy - Gospel Journey**

Un CD de pop-soul lumineux ! Le sénégalais Faada Freddy quitte le rap pour nous livrer un album plein d'énergie et de bonnes ondes. A écouter pour retrouver l'énergie et la bonne humeur.

Soom T – Free as a bird

Cette jeune écossaise nous propose un nouvel album très mixte, entre hip hop, soul et reggae. Dans la veine de Selah Sue, cet album est un vrai coup de cœur.

La Maison Tellier – Avalanche

Le cinquième opus du groupe rouennais est emprunt de la rondeur des cuivres, de mélodies aux accents folk, et de refrains entêtants. A (re) découvrir sans attendre.

Fête mondiale du jeu (27 et 28 mai)

L'objectif de cette journée traditionnelle à Cravant est toujours de faire se rencontrer les habitants et les générations autour de cette occupation de loisirs. La Salle Polyvalente sera aménagée avec plus de 50 tables de jeux et un espace de motricité pour les plus petits. L'ensemble de cette manifestation est accessible à tous et elle est gratuite !

Au programme :

Vendredi toute la journée :

- Venue des élèves des écoles de Cravant et alentours, du Relais des Assistantes Maternelles de la communauté de communes ainsi que les Filous-Fûtés.
- La nouveauté pour cette année est que des élèves du lycée agricole de Champs sur Yonne apporteront leur renfort pour accueillir les enfants et animer des parties.

Samedi de 14 heures à 24 heures:

- Accès aux jeux et animation de parties pour tous.
- Présence du club d'échec de Cravant.
- Possibilité de repas partagé entre 19 heures et 20 heures.



Coup de projecteur : Fleurs de Cravant

Line Dubert a ouvert sa boutique le 17 juin 2004 à Cravant, à l'emplacement de la quincaillerie Meunier.

De formation hôtelière (CAP, BEP et Bac pro), elle a travaillé durant 8 ans dans la grande gastronomie (dont 3 ans auprès de Marc Meneau et 3 ans avec Bernard Loiseau) avec un parcours remarquable. Elle a en effet atteint le statut de second de cuisine ! Mais elle a voulu changer d'horizon.

Elle s'est alors lancée dans une formation de fleuriste et elle a travaillé dans plusieurs établissements avant de s'installer à son compte à Cravant.

Elle propose un service complet dans le domaine floral :



- Compositions florales pour l'ensemble des événements de la vie et pour toutes les fêtes.
- Plantes fleuries, intérieures et extérieures.
- Plantes aromatiques et arbustes

- Fleurs pour les jardins, les plantations, les balcons et les massifs.
- Entretien et nettoyage de sépultures (*devis selon la saison et la régularité souhaitée*).
- Décorations, contenants (*pots et vannerie*), terreau.
- Transmission à distance de créations florales avec Florajet (*commandes et livraisons*)
- Conseils personnalisés et carte de fidélité.

En plus de cette activité, Line met en place une prestation de colis depuis janvier 2015. Le retrait et le dépôt de colis peuvent être réalisés sur place pendant les horaires d'ouverture.

Elle se sent bien à Cravant où elle est satisfaite des relations avec sa clientèle. Les Cravantais sont contents d'avoir une fleuriste dont le rôle dans la vie locale n'est plus à démontrer. Elle a réussi à s'adapter à l'évolution du stationnement dans la rue pour sécuriser les abords de l'école. Elle a surtout hâte que l'épicerie ouvre de nouveau car ce commerce complétait bien l'offre locale et sa fermeture pénalise la clientèle et les commerçants.

Dans sa pratique quotidienne, Line a conservé de son parcours dans

l'univers de la haute gastronomie la rigueur du travail bien fait et l'amour des produits de qualité. Les fleurs sont des sujets frais et fragiles qui doivent faire l'objet d'attention et de précautions pour obtenir un résultat optimal. Elle se rend deux fois par mois dans l'Aube pour sélectionner elle-même ses fleurs et ses plantes. Elle s'approvisionne aussi auprès d'un producteur de l'Yonne à Mont Saint Sulpice et elle se fait livrer des compléments de fleurs hollandaises. Elle eu la surprise de voir arriver dans sa boutique pour une veille de Saint Valentin, Marc Meneau en personne qui venait chercher une composition pour sa dulcinée. Elle rêverait d'ouvrir une seconde boutique avec un associé ou un apprenti dans un autre village. Remarquée pour la qualité de la décoration de sa vitrine, sa boutique est une oasis de fraîcheur et de couleurs. Son sourire, la qualité de ses créations et de ses conseils vous y accueilleront toujours.



L'AGENDA

Avril				
Jeudi 21	17 h - 19 h	Vestiaire	<i>Cravant Solidarité</i>	Salle Polyvalente
Samedi 30	14 h - 17 h	Atelier aromathérapie : Les huiles essentielles royales et sacrées à l'ESCALIER. Tarif : 30€	FSE	ESCALIER
Samedi 30	20 h 30	Soirée théâtre avec les Points de Suspensions. La troupe junior jouera différentes saynètes et les adultes feront une représentation de « Feu la mère de Madame de Feydeau ».	FSE	Salle Polyvalente
Mai				
Dimanche 1	Dès 6 h	Vide greniers	<i>Amicale Pompiers</i>	Village
Lundi 2	14 h - 17 h	Vestiaire	<i>Cravant Solidarité</i>	Salle Polyvalente
Mardi 3		Échange des 600 CD à la BDY	FSE	Bibliothèque
Jeudi 5		Tournoi d'échecs	FSE	Gué d'Arbaut
Vendredi 6	19 h	Atelier œnologie avec Vincent Dauvissat, vigneron à Chablis.	FSE	ESCALIER
Mercredi 11	13 h 30 à 17 h	Atelier bricolage avec les enfants avec Alexandre. A partir de rouleaux de carton, les enfants vont réaliser différents animaux.	FSE	Bibliothèque
Jeudi 19	17 h - 19 h	Vestiaire	<i>Cravant Solidarité</i>	Salle Polyvalente
Vendredi 20	18 h 30	Concert avec le projet « la fabrique à chanson » par les élèves de CM1/ CM2	École	Salle du Gué d'Arbaut
Dimanche 22		Randonnée pédestre groupée. Le lieu de rendez-vous reste à définir.	FSE	Renseignements au 06.82.00.80.69
Mercredi 25	14 h 30 à 16 h	Atelier astronomie avec Stéphane Montchaud de l'association Urssa Major Astronomie. Atelier gratuit, sur inscription, pour les enfants à partir du CP.	FSE	Bibliothèque
Vendredi 27 et samedi 28		Fête Internationale du Jeu Le vendredi la journée est réservée aux écoles et le samedi, vous pourrez venir jouer entre midi et minuit !	FSE	Salle Polyvalente
Samedi 28	14 h - 17 h	Atelier cuisine à l'ESCALIER Inscription et renseignements à la bibliothèque.	FSE	ESCALIER
Juin				
Jeudi 2	18 h - 20 h	Atelier photo	FSE	ESCALIER
Lundi 6	14 h - 17 h	Vestiaire	<i>Cravant Solidarité</i>	Salle Polyvalente
Dimanche 12		Méchoui	S.I.	Salle Polyvalente
Dimanche 12		Randonnée pédestre groupée. Le lieu de rendez-vous reste à définir.	FSE	Renseignements au 06.82.00.80.69.
Jeudi 16	17 h - 19 h	Vestiaire	<i>Cravant Solidarité</i>	Salle Polyvalente
Samedi 18		Concert	<i>Cravant en Fête</i>	Salle Polyvalente
Samedi 18	14 h à 17 h	Atelier aromathérapie Réalisation d'une trousse d'été. Tarif : 30€.	FSE	ESCALIER
Vendredi 24	À partir De 17 h	Kermesse des écoles. A partir de 17h au groupement scolaire.	École	Groupe Scolaire

CHANTIERS JEUNES 2016

En raison des travaux d'accessibilité de l'école, la commune ne sera pas en mesure de mettre en place le chantier des jeunes comme les années passées.

PETITE ANNONCE

Cherche garage ou grange à louer dans Cravant, tel : 06 22 61 85 11

PROCHAINEMENT A CRAVANT

Mardi 19 juillet ne manquez pas : **YONNE TOUR SPORT** à Cravant.
Une belle animation cet été pour les jeunes de 6 à 16 ans



Chaque été depuis maintenant dix ans, le Conseil Départemental de l'Yonne offre aux jeunes de 6 à 16 ans de venir découvrir gratuitement de nombreuses activités sportives, encadrées par des moniteurs et éducateurs diplômés : Tremplins, kart à pédales, mini-motos, mur-toboggan, tir à l'arc ... et pour les 4-6 ans, un parc petite enfance avec parcours de motricité et petit toboggan. Une unité médicale mobile suit la caravane de Yonne Tour Sport afin de garantir une pratique en toute sécurité.

ENCOMBRANTS

**Le ramassage des encombrants dans Cravant aura lieu le matin du mercredi 11 mai.
Pour en bénéficier il faut déposer le bulletin joint, à la mairie, au plus tard le lundi 9 mai à 18h.**

Pour mémoire, la collecte et le traitement des déchets est une mission de notre Communauté de Commune (CCECY). Ce ramassage d'encombrants est **un service rendu par la commune essentiellement aux personnes âgées et n'ayant ni véhicule ni aide** pour se rendre en déchèterie de Vermenton, dans les limites définies dans le bulletin d'inscription.

Il est rappelé que le système de collecte des déchets, de la responsabilité de la CCECY, est organisé de la manière suivante :

- ◆ Ramassage des ordures ménagères, le vendredi matin.
- ◆ Tri sélectif dans les colonnes spécialisées disposées à 3 endroits du village : le verre, les contenants plastiques, les journaux et revues, les vêtements. Ces bacs ne sont pas destinés à recevoir d'autres déchets et ces endroits ne sont pas des dépôts d'ordures.
- ◆ Déchèterie à Vermenton selon les horaires d'ouverture : gravats, métaux, bois, déchets verts, cartons, piles, matériels électriques, produits chimiques ou dangereux, déchets non recyclables, etc. ...
- ◆ Compostage collectif à titre expérimental des déchets végétaux de nourriture, en complément des composteurs individuels.

Chacun est invité à respecter ces bonnes règles pour la propreté du village et l'hygiène. Les autres dépôts sont polluants et illégaux. Ils entraînent des travaux et dépenses supplémentaires que chacun finit par retrouver d'une manière ou d'une autre dans ses impôts communautaires et communaux.

COMMUNE NOUVELLE DES « DEUX RIVIERES »

Accolay et Cravant créent la commune nouvelle des « Deux Rivières ».

Réunion d'information publique le :

- **jeudi 21 avril à 19 h 30 à ACCOLAY, Salle du Conseil**
- **Mercredi 27 avril à 19 h 30 à CRAVANT, Salle Polyvalente**



N'oubliez pas que ce magazine est toujours consultable en couleur à la bibliothèque
ou téléchargeable sur le site internet de la Mairie.
